



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2026

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue au 1650, rue de la Ferme, à La Pocatière, ainsi que par visioconférence le 6 mai 2026 à 17 h 30, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant de Rivière-Ouelle
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et représentante de Saint-Joseph-de-Kamouraska
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante de Saint-Pacôme
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante de Saint-Pascal
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant de Saint-Germain-de-Kamouraska
Monsieur Guy Roy, conseiller municipal et représentant de Saint-Denis-de-la-Boutellerie
Madame Caroline Roberge, conseillère municipale et représentante de Saint-André-de-Kamouraska
Madame Julie Nadeau, conseillère municipale et représentante de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Louis Lahaye-Roy, conseiller municipal et représentant de Mont-Carmel
Monsieur Alain Castonguay, conseiller municipal et représentant de Saint-Philippe-de-Néri
Monsieur Mario Pelletier, conseiller municipal et représentant de Kamouraska
Madame Nancy Dubé, préfète et représentante des T.N.O. de la MRC de Kamouraska

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présents :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Monsieur Vincent Bérubé, maire de La Pocatière

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **la Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 17 h 31 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Roy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

37.05E.26

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre d'achat d'un terrain
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

3. OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, fait un rapport de la rencontre du comité opérations et orientations tenue le 29 avril 2026.

Cette rencontre faisait suite à des informations reçues concernant l'un des sites actuellement sous analyse par la Régie pour la relocalisation de ses opérations, soit le 64, route 230 à Saint-Pascal.

Monsieur Anthony Masson rappelle que la Régie analyse depuis plusieurs mois différentes options afin de répondre à ses besoins en matière de relocalisation de garage, de

relocalisation de l'écocentre de Saint-Pascal, et de relocalisation des bureaux administratifs. À la suite de cette analyse, il est constaté que seulement trois options présentent un potentiel réel pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Régie, chacune comportant des avantages et des inconvénients.

Parmi celles-ci, le site du 64, route 230 à Saint-Pascal apparaît comme une option stratégique. Dans les réflexions actuelles, la relocalisation de l'écocentre de Saint-Pascal doit demeurer à Saint-Pascal. À cet effet, ce site constitue la seule option identifiée permettant de regrouper l'ensemble des besoins actuels de la Régie, soit :

- la relocalisation de l'écocentre de Saint-Pascal, avec une superficie adéquate permettant une croissance à long terme;
- la possibilité d'y aménager un garage selon les besoins opérationnels de la Régie;
- l'utilisation du bâtiment principal à des fins de bureaux administratifs.

Le comité opérations et orientations recommande donc au conseil d'administration de présenter une offre d'achat conditionnelle pour le site situé au 64, route 230 à Saint-Pascal. L'offre devrait être conditionnelle à l'acceptation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les activités prévues par la Régie, ainsi qu'à l'obtention du financement requis auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Monsieur Anthony Masson présente également l'évolution des coûts de location pour les années 2026 et 2027, ainsi qu'une prévision pour l'année 2028 dans l'éventualité où la Régie devait louer l'une des options actuellement analysées.

À la suite des présentations, les membres du conseil constatent que certaines informations demeurent nécessaires avant de prendre une décision finale quant au dépôt d'une offre d'achat conditionnelle.

IL EST PROPOSÉ par madame Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

38.05E.26

QUE le conseil d'administration mandate monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, afin d'obtenir les informations complémentaires nécessaires à la prise de décision concernant le dépôt éventuel d'une offre d'achat conditionnelle pour le site situé au 64, route 230 à Saint-Pascal;

QUE les informations obtenues soient présentées au conseil d'administration afin de permettre une décision éclairée quant à la pertinence de déposer une offre d'achat conditionnelle.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

39.05E.26

DE LEVER l'assemblée à 18 h 23.



Gilles DesRosiers
Président



Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.



Gilles DesRosiers, président